

Direction des infrastructures

PRÉSENTATION GTD

« ENTRETIEN DES FOSSÉS ET BAS CÔTÉS ROUTIERS »

2020









Salle Nominoë 10/12/2020



L'ENTRETIEN DIFFÉRENCIÉ PAR DES MÉTHODES ALTERNATIVES

L'ORGANIS ATION DES CHANTIERS D'ENTRETIEN DE L'ASSAINIS SEMENT DE LA ROUTE

ANNEXES + DOCUMENTS ASSOCIÉS

QUESTIONS



Préambule

Contexte du GTD

- Rédaction du CCTP du marché curage
- Demande et préconisations des SAGEs
- Demandes du territoire
- Harmonisation des pratiques

Acteurs du GTD

Contributeurs

- Office Français de la Biodiversité Direction Bretagne
- Agence de l'eau Loire-Bretagne

Relecteurs

- Chef d'agence
- 2 Chefs d'antenne
- 2 Agents DIRPAT
- 6 Agents SEER
- COEUR Émeraude
- 2 Agents Dinan Agglo





Sommaire du GTD

I. Généralités

- I.1. Les dépendances liées à la route
- I.2. Rôles et fonctions des fossés routiers et des bas côtés
- I.3. Réglementations associées aux fossés

II. Les méthodes d'entretien de l'assainissement de la route

- II.1. L'entretien « traditionnel »
- II.2. L'entretien différencié par des méthodes alternatives

III. L'organisation des chantiers d'entretien de l'assainissement de la route

- III.1. Programmation et périodes d'intervention
- III.2. Avant les travaux d'entretien
- III.3. Pendant les travaux d'entretien
- III.4. La création et la suppression de fossés
- III.5. Traitement des résidus
- IV. Annexes et documents associés

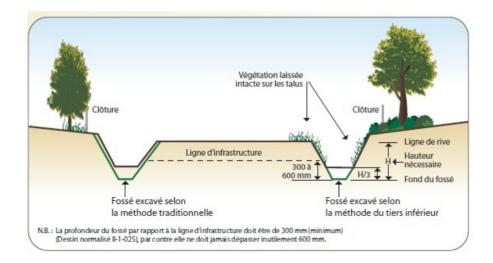


La méthode du tiers inférieur

La méthode du tiers inférieur consiste à recreuser le fossé jusqu'à la profondeur originale, mais en n'excavant que seulement le fond du fossé.

Son application comporte, des conditions à respecter telles que la profondeur et la quantité de sédiments.

L'opération doit être réalisée avec un godet droit à lame de dimension adaptée au gabarit du fond du fossé, et non avec le godet trapézoïdal utilisé pour le curage traditionnel.





Méthode du tiers inférieur – RD61 - Languédias



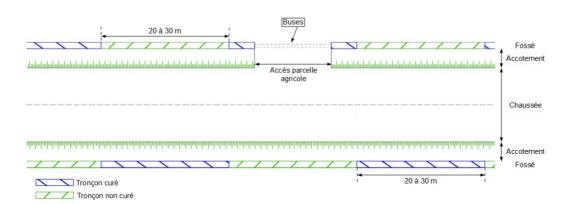
La méthode du curage en alternance

Le curage est effectué en alternance avec des zones non curées sur des tronçons de quelques dizaines de mètres.

Cette technique réduit l'impact sur la qualité de l'eau et sur la biodiversité ; l'eau du fossé continue à être filtrée sur les tronçons non curés et la biodiversité ce maintient sur ces parties.

Cette technique est pertinente pour des pentes > 3 % et fortement recommandée pour des pentes > 5 %. Cette technique sera adaptée en fonction de la longueur du fossé.

Il est aussi préconisé d'arrêter le curage quelques dizaines de mètres avant la connexion d'un cours d'eau.





Buse d'évacuation



Curage superficiel léger

Techniquement et économiquement, il peut être intéressant d'entretenir régulièrement le fond du fossé par des curages superficiels légers, plutôt que d'envisager un curage généralisé de fréquence plus espacée.

Pour cela, l'outil approprié est une autocureuse/rigoleuse qui projette, grâce à un rotor adapté au calibre du fossé, les matières accumulées dans le fond du fossé.

Cette méthode évite l'exportation de sédiments mais sera pratiquée sur des routes où l'on ne trouve ni cailloux, ni déchets dans le fossé.



Démonstration de l'utilisation d'une autocureuse – Centre d'Exploitation de Caouennec

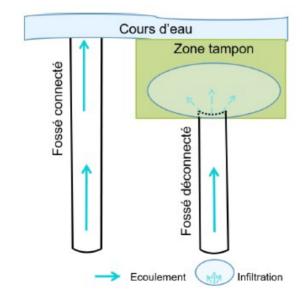


La déconnexion de fossé ou l'arrêt du curage

Cette méthode consiste à boucher le fossé sur plusieurs mètres avant la connexion au cours d'eau et de le dévier vers la parcelle choisie pour recueillir les eaux du fossé.

Cette technique, peu coûteuse et aisée à mettre en œuvre (à l'aide d'un godet de curage, le fossé est prolongé vers la zone choisie) et nécessite l'établissement d'une **convention** de rejet avec le propriétaire.

Schéma d'un fossé traditionnel en comparaison d'un fossé « aveugle »





Arrêt du curage - RD61 – Languédias

Cours d'eau

Arrêt de curage

Curage



La dissociation des chantiers de curage et de dérasement

Lors des programmations de travaux d'assainissement de la route, le curage et le dérasement peuvent être réalisés simultanément, uniquement s'ils accompagnent des travaux de réfection des couches de surfaces.

Par contre, si l'on veut s'affranchir en partie des risques environnementaux liés à ces travaux il est recommandé de dissocier ces deux opérations dans le temps :

- Si l'accotement n'est pas dérasé, il continuera à jouer son rôle de captage des eaux de ruissellement et donc la filtration des pollutions issues de la route et protégera ainsi le fossé ;
- Si le fossé n'est pas curé, il continuera à jouer son rôle de filtre et de protection du cours d'eau.



Dérasement dissocié du curage - RD5 - CE de Saint-Nicolas Du Pelem



L'entretien des fossés doit à la fois prendre en compte le contexte topographique de la zone concernée, c'est-à-dire configuration des lieux (relief, pentes...) et doit être raisonné afin de concilier la fonctionnalité des fossés et les enjeux environnementaux.



DÉMARCHE MISE EN PLACE DANS LES CÔTES D'ARMOR :

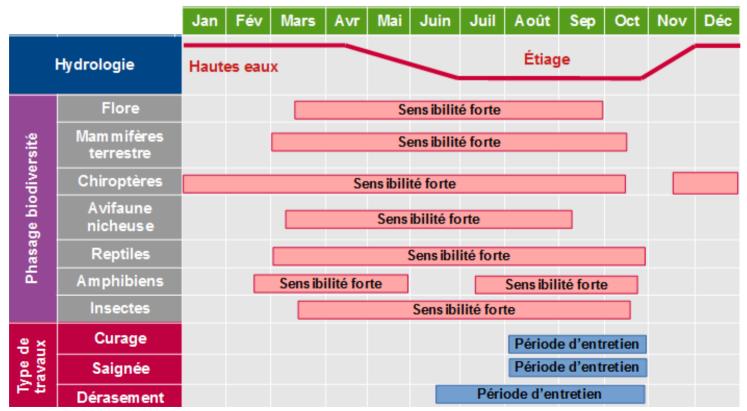
Les Agences Techniques routières Départementales disposent donc depuis décembre 2020, de deux outils d'aide à la programmation et à la décision :

- La base de données routières du département, avec un module de programmation pluriannuel d'investissement pour les travaux d'assainissement routiers (SIG; base de données routières, PPI MNA) pour pouvoir mettre en avant l'intérêt des méthodes alternatives;
- La base de données routières du département, avec un module de proposition de modes de gestion adaptés à l'environnement de la route (sensibilité du milieu, pente...).



Programmation et périodes d'intervention :

Ces travaux sont à réaliser prioritairement lors de la période la moins critique pour l'hydrologie et la moins impactante pour la biodiversité, à savoir : Août, Septembre et Octobre.





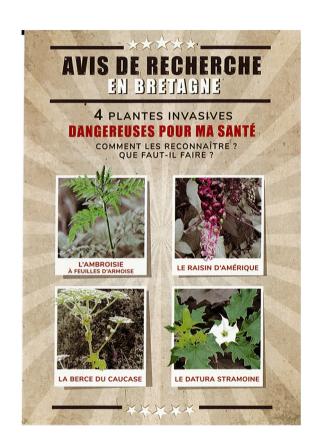
La gestion des E.V.E.E.

Une Espèce Végétale Exotique Envahissante est une espèce introduite par l'homme en dehors de son aire de répartition naturelle, dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats, ou les espèces indigènes, avec des conséquences écologiques ou sanitaires négatives.

L'opération d'entretien doit être adaptée en cas de présence d'espèces invasives. Les sites concernés doivent être préalablement identifiés et le mode opératoire défini avec les entreprises.

Des précautions sont à prendre pour limiter la propagation des EVEE lors des chantiers de travaux et d'entretien :

- Interdire l'utilisation de terre végétale contaminée ;
- Nettoyer tout matériel entrant en contact avec les espèces invasives ;
- Minimiser la production de fragments de racines et de tiges des EVEE et n'en laisser aucun dans la nature ;
- Lorsque la terre contaminée doit être évacuée, la stocker sur une plateforme et ne plus y toucher.





Traitements des résidus (Le choix du lieu de dépôt des terres)

Le dépôt sur place :

- Sur l'accotement à conditions de retirer les corps étrangers (déchets, graviers...) et que les terres déposées n'empêchent pas l'eau de rejoindre le fossé;
- Sur le haut du talus riverain, après avoir pris contact avec le technicien référent, dans le cadre des programmes de reconstitution du bocage.

Il faut s'assurer que les terres rejetées ne vont pas redescendre dans le fossé.

Recherche des lieux possibles de dépôt :

Il est intéressant de disposer de plusieurs lieux potentiels pour choisir, le moment venu, l'endroit le plus approprié pour entreposer les terres.



Produits issus du curage des fossés du périphérique de RENNES (RN 136)



Annexes et documents associés

Liste des annexes	Titre
Annexe 1	Arrêté préfectoral 06 juillet 2017 - Relatif à l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires à proximité de l'eau.
Annexe 2	Convention de rejet
Annexe 3	Liste des techniciens milieu aquatiques des E.P.C.I.
Annexe 4	Liens utiles
Annexe 5	Carte des niveaux de vigilance des dépendances bleues des routes départementales (Clément Marjot – Octobre 2020).
Annexe 6	Carte des niveaux de vigilance des dépendances vertes des routes départementales (Clément Marjot – Octobre 2020).

Documents associés	Titre
Procédure	Curage en alternance
Procédure	Curage traditionnel
Procédure	Dérasement d'accotement
Procédure	Méthode du tiers inférieur
Procédure	Réalisation d'une saignée
Procédure	Traitement des résidus de curage / dérasement
Procédure	Programmation de l'assainissement des routes



Questions??

Propositions de fonctionnement a validées

Dissociation obligatoire des chantiers de curage et de dérasement

- S'affranchir en partie des risques environnementaux liés à ces travaux ;
- Le dérasement des accotements est plus efficace sur l'assainissement de la chaussée que le curage des fossés.

Arrêter du curage quelques dizaines de mètres avant un cours d'eau

Le mode de diffusion ?

Tournée mondiale

Propositions de diffusion du Guide Technique Départemental

Diffusion en interne :

- auprès des chef-f-e-s d'AT;
- auprès des chef-f-e-s d'antenne et d'équipe
- SPI, ALI...

Diffusion en externe ;

- réseau de diffusion de l'AFLB
- réseau de diffusion de L'OFB
- réseau de diffusion de l'ATBVB (association des technicien de bassins versants bretons)
 - réseau de diffusion de « Idéales Connaissances »
 - Entrepreneurs de travaux publics
 - réseau de diffusion du CEREMA (Christophe Pineau)





Pilote du projet

Frédérique MORIN

(Service Entretien et Exploitation de la Route / Direction des Infrastructures)

- Frederique.MORIN@cotesdarmor.fr
- 02 96 77 32 81

Support du projet

Vincent BIZET

(Direction des Infrastructures)

- ▼ Vincent.BIZET@cotesdarmor.fr
- **** 02 96 77 85 86



Direction des infrastructures